



Versement de pension alimentaire

Par **thierrysonia**, le **01/09/2016 à 13:28**

Bonjour,rrrnJe verse une pension à mon ex femme pour ma fille qui a 17 ans. Je m explique depuis quelque mois ma fille est enceinte et sa mère vit chez son compagnon actuel.rnrnMa fille est enceinte et ne vit pas chez sa mère. Elle va un coup chez sa sœur ou son frère ou les parents de son copain, le futur papa, et pratiquement jamais avec sa mère. Ma question est : est ce que j'ai le droit de verser cette pension directement à ma fille ?rnrnMerci de me répondre.

Par **Tisuisse**, le **01/09/2016 à 13:51**

Bonjour,rrrnSi le JAF vous l'autorise oui, mais il faut faire une procédure devant le JAF. En attendant, vous devez vous conformer au jugement qui a fixé la PA.